

Le « Brexit », quelles conséquences économiques pour la France ?

mercredi 19 avril 2017, par [Patrick ALLARD](#)

Citer cet article / To cite this version :

[Patrick ALLARD](#), **Le « Brexit », quelles conséquences économiques pour la France ?**,
Diploweb.com : la revue géopolitique, 19 avril 2017.

Hum... Vous semblez apprécier le DIPLOWEB.COM. Nous vous en remercions et vous invitons à participer à sa construction.

Le DIPLOWEB.COM est LE media géopolitique indépendant en accès gratuit, fondé en l'an 2000. Nous vous proposons de participer concrètement à cette réalisation francophone de qualité, lu dans 190 pays. Comment faire ? Nous vous invitons à verser un "pourboire" (tip) à votre convenance via le site <https://fr.tipeee.com/diploweb> . Vous pouvez aussi rédiger un chèque à l'ordre du DIPLOWEB.COM et l'adresser à Diploweb.com, Pierre Verluise, 1 avenue Lamartine, 94300, Vincennes, France. Ou bien encore faire un virement bancaire en demandant un RIB à l'adresse expertise.geopolitique@gmail.com.

Avec 5 000€ par mois, nous pouvons couvrir nos principaux frais de fonctionnement et dégager le temps nécessaire à nos principaux responsables pour qu'ils continuent à travailler sur le DIPLOWEB.COM.

Avec 8 000€ par mois, nous pouvons lancer de nouveaux projets (contenus, événements), voire l'optimisation de la maquette du site web du DIPLOWEB.COM.

Pour la France, les conséquences du Brexit seront modérément négatives au plan macroéconomique. La France peut espérer bénéficier de la relocalisation de certaines activités financières obligées de quitter Londres. Mais les gains, aléatoires, ne compenseront pas les pertes à attendre dans d'autres secteurs. Par ailleurs, le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne pourrait avoir un coût budgétaire significatif pour les autres États membres, notamment en France.

LES ELECTEURS britanniques qui ont voté pour le retrait du Royaume-Uni de l'UE n'ont manifestement guère prêté l'oreille aux mises en garde du gouvernement de David Cameron sur les risques de baisse du niveau de vie en cas de défaite du « *Remain* » au référendum du 23 juin 2016.

Ignorées par [les électeurs britanniques](#), les mises en garde sur les coûts économiques du *Brexit* n'en pointent pas moins de risques importants pour l'économie britannique et partant, pour les partenaires du Royaume-Uni, qui ne peuvent être négligés dans l'analyse des effets du [Brexit](#) sur la France.

L'absence des conséquences à court terme anticipées par le Trésor britannique, la Banque d'Angleterre et de nombreux prévisionnistes, y compris dans les organisations internationales spécialisées, a convaincu l'opinion et les observateurs profanes que les économistes sont décidément d'incapables prévisionnistes, ce qui est de peu d'importance, mais surtout que le Brexit est sans coût économique, ce qui est plus déplorable.

Comme l'a montré Kristin Forbes [1], membre extérieur du comité de politique monétaire de la Banque d'Angleterre, l'économie réelle britannique s'est en fait comportée au deuxième semestre 2016 comme les prévisionnistes l'avaient projeté avant le vote du 23 juin, avec la consommation nettement plus dynamique que prévu, le Pib et l'emploi un peu plus dynamiques, l'investissement nettement freiné. Seules les variables nominales – la livre, les prix observés et anticipés – ont accusé le choc, dans le sens prévu, à la baisse pour la première, à la hausse pour les seconds. Ce que les prévisions post 23 juin avaient mal anticipé, en le surestimant fortement, c'est l'impact de l'incertitude créée par la perspective du Brexit sur la demande des ménages et celle des entreprises, qui ne se sont pas effondrées, comme on vient de le voir. La bonne tenue de l'économie britannique a été soutenue par la baisse de la livre, l'assouplissement de la politique monétaire et l'amélioration de la conjoncture internationale. Dans les mois à venir, elle pourrait pâtir de la hausse des prix alimentée par la baisse du change.

Mais, plus que sur [les effets à court ou moyen terme du Brexit](#), c'est sur les conséquences à long terme que les prévisions des économistes se sont concentrées. A juste titre. C'est sur un horizon de long terme que les exercices d'évaluation de l'impact macro-économique du Brexit sont les plus robustes, car elles reviennent à évaluer les effets d'un relèvement des barrières aux échanges entre le Royaume-Uni (RU) et ses partenaires.

I. A long terme, le Brexit est porteur de conséquences économiques

significativement négatives pour le Royaume-Uni et ses partenaires du reste de l'UE

Selon le Trésor britannique, une séparation du Royaume-Uni de l'UE se traduirait pour le RU à long terme par une perte permanente allant de près de 4% de PIB dans l'hypothèse la plus favorable, celle de l'adhésion du RU à l'Espace économique européen, à 7,5% en cas de retour aux règles de l'OMC.

Les évaluations des autres centres d'expertise se situent dans des fourchettes comparables. Le coût économique du *Brexit* est attendu sur le long terme, non par un recul absolu, du revenu par tête, ni même nécessairement par un recul relatif, en comparaison avec d'autres pays, mais par un niveau de vie (et donc une croissance potentielle ou de long terme) plus faible que dans l'hypothèse de maintien dans l'UE.

D'un point de vue strictement économique, le ***Brexit* s'analyse comme le rétablissement d'obstacles aux échanges** (bien, services, capitaux, personnes) entre le RU et ses partenaires de l'UE mais avec le reste du monde, avec lequel le RU échangeait dans le cadre des accords négociés par l'UE en tant qu'union douanière. Il s'agit du rétablissement de droits de douanes, de procédures douanières et normatives aux frontières, etc.

La théorie économique et les modèles qui s'en déduisent, de même que le simple bon sens, concluent à une perte de revenu et de bien-être en cas de relèvement significatif des barrières à l'échange. Sans ignorer les bénéfices d'un possible assouplissement de la régulation au RU, le Trésor britannique et la plupart des autres institutions (Fmi, Ocde, *think tanks* britanniques ou continentaux, banques) concluent à des pertes nettes pour l'économie britannique, à court-moyen et à long termes. A ces effets commerciaux directs s'ajoutent des effets dynamiques négatifs, dérivant de la fermeture du RU aux échanges commerciaux et financiers, et aux migrations, sur la concurrence, l'innovation et la productivité, et à travers celles-ci, sur la croissance potentielle.

Au total, **les pertes attendues varient principalement en fonction des conditions d'accès des produits et services britanniques au marché unique et aux marchés hors UE.** Les termes possibles d'un règlement final peuvent être résumés en 4 options, de la plus à la moins défavorable aux échanges : (i) le retour aux règles de l'OMC ; (ii) un accord de libre-échange avec l'UE (et d'autres partenaires, ce qui suppose que le RU ne demeure pas en union douanière avec l'UE ; (iii) un accord bilatéral d'association entre l'UE et le RU sur le modèle de l'accord EU-Suisse ; (iv) l'intégration du RU à l'espace économique européen (EEE), à l'instar de la Norvège.

Les partenaires du RU seront également affectés négativement par le Brexit.

A long terme, **les partenaires du RU devraient subir eux-aussi un coût économique permanent**, qui transitera par le commerce et les liens financiers et qui sera plus ou moins sévère en fonction des arrangements définitifs conclus entre le RU, l'UE et le reste du monde.

Une étude commanditée par la fondation Bertelsmann [2] s'est risquée au chiffrage de l'impact de long terme du *Brexit* sur les principaux pays de l'UE. Le coût économique diffèrera selon les pays européens en fonction de l'intensité des échanges commerciaux, du mixte de biens

échangés (sachant que certains biens comme les produits agricoles, les textiles, les chaussures sont frappés de droits OMC parfois très élevés par l'UE et que d'autres comme les produits pharmaceutiques sont souvent exonérés), des liens financiers et migratoires avec le RU. Il est plus marqué pour les pays particulièrement proches du RU, géographiquement ou au plan historique et politique, comme l'Irlande, qui pourrait pâtir du *Brexit* plus que le RU lui-même, Chypre et Malte, mais aussi les pays du Nord de l'UE.



II. La France n'est pas parmi les pays les plus exposés au *Brexit*

Mais, si **les conséquences sont modérées au niveau macro-économique, elles sont marquées pour certains secteurs ou régions**, notamment pour ceux dont l'activité est plus étroitement imbriquée à l'économie britannique dans le cadre de chaînes de valeur européennes.

La France peut espérer bénéficier de la relocalisation de certaines activités financières obligées de quitter Londres. Mais **les gains, aléatoires, ne compenseront pas les pertes à attendre dans d'autres secteurs**. Enfin, le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne pourrait avoir **un coût budgétaire significatif pour les autres États membres, notamment en France**.

Pour la France, les conséquences du Brexit seront modérément négatives au plan macroéconomique.

Le RU absorbe 7,8% des exportations françaises de biens [3] et 11% des exportations de services (principalement dans les services touristiques et de transports). La France réalise traditionnellement un excédent commercial avec le RU, devenu le plus important au cours des années récentes (12 Mds euro en 2015). La France enregistre également un solde positif dans les échanges de services (6 Mds euro en 2014).

Les exportations françaises de biens et services vers le RU ne représentent que 2,2% du Pib, contre plus de 3% en moyenne dans l'UE à 27, 3% pour l'Allemagne, 7,5% en Belgique, plus de 6,5% aux Pays-Bas ou plus de 11% en Irlande, ce qui limite le coût économique du *Brexit*. Selon l'étude précitée de la Fondation Bertelsmann, l'impact statique du rehaussement des barrières à l'échange (tarifaires et non-tarifaires) sur le revenu par tête français est minime : entre -0,1%, en cas de *soft Brexit*, et - 0.3% dans le cas d'un *hard Brexit*. Les coûts sont nettement plus sévères quand l'évaluation tient compte des effets dynamiques du retrait du

RU : entre -0,2% en cas de *soft Brexit*, et - 3% dans le cas d'un *hard Brexit*, mais ils restent contenus.

Modérée au niveau agrégé, la vulnérabilité de l'économie française au retour d'obstacles au commerce est plus marquée pour certains secteurs d'activité ou certaines régions.

Les transports terrestres, les textiles et la construction électriques sont plus exposés que le reste de l'économie. Dans ces secteurs, la participation aux chaînes globales de valeur engendre une imbrication intime des économies, de sorte que l'activité d'une économie, y compris ses exportations vers le RU et les pays tiers, dépendent de l'importation de biens et de services du RU. La **branche automobile** serait ainsi particulièrement affectée par la perturbation des flux croisés d'échanges. Selon une étude du *Center for Economic Policy Research*, la production d'automobiles sur le territoire français pourrait accuser une baisse du nombre de véhicules fabriqués, de 1% en cas de *soft Brexit*, de 3% en cas de *hard Brexit*, soit dans les deux cas, un peu plus que l'Allemagne et à peine moins que le RU lui-même [4].

Les régions qui exportent le plus vers le Royaume-Uni sont l'Ile-de-France et Rhône-Alpes (respectivement 19% et 11% des exportations françaises vers le RU). En Rhône-Alpes, le premier poste d'exportations est la Joaillerie/Bijouterie devant l'automobile. En Ile-de-France, l'automobile représente 25% des exportations de la région vers le Royaume Uni. Un impact du *Brexit* sur le tourisme en France est probable. Les principales régions concernées sont PACA et l'Ile de France.

L'économie française est également exposée à des chocs financiers provoqués par le *Brexit*.

Le Royaume-Uni est la 4ème destination des IDE français, avec un stock de 121 Md€ en 2015 (11 % du total des IDE de la France à l'étranger. Les encours de crédit sur le RU des banques localisées en France représentent 17% des encours totaux de crédits transfrontières [5]. Si on additionne les IDE, les crédits et les autres actifs financiers sur des opérateurs britanniques (placements, produits dérivés), les avoirs financiers français sur le RU atteignent presque 60% du Pib français) [6]. La valeur de ces avoirs pourrait être menacée au cas où les conditions économiques et financières devaient être dégradées, entraînant une hausse des défauts, accompagnée voire anticipée par une baisse de la notation des dettes, dans la période de préparation puis de mise en œuvre du *Brexit* [7].

L'économie française pourrait aussi être affectée par l'altération du rôle de Londres comme hub financier pour la zone euro et l'UE en général. Ce serait le cas si le *Brexit* débouchait sur la remise en cause du système de « passeport européen » [8]. Les banques françaises sont un nœud important du réseau international des crédits et des emprunts en euro centré sur Londres. Elles ont les plus importants encours d'actifs et de passifs de l'UE hors ceux de leurs contreparties au RU. Leurs passifs auprès des banques localisées à Londres, plus importants que leurs actifs, représentent 40% de leurs passifs interbancaires mondiaux, une proportion

qui a progressé de 10 points depuis 2007 (début de la grande crise financière).

Le retrait des privilèges des activités aux institutions localisées au RU pourrait offrir des opportunités aux banques de la zone euro, notamment les banques françaises.

Paris a fait savoir sans délai son souhait d'accueillir les activités financières

londoniennes à la recherche d'une nouvelle localisation (*Tired of fog, try the Frogs*).

Vivement souhaitée par Paris, la localisation des chambres de compensation en euro dans l'UE maintenue pourrait priver Londres de son écrasante domination sur les marchés européens de produits dérivés. Elle implique des modifications de la législation européenne mais elle semble acquise à court-moyen terme, ne serait-ce que pour des motifs de stabilité financière [9].

Des mesures d'accueil, notamment fiscales, ont été annoncées par le gouvernement ainsi que par la Ville de Paris et la région Ile de France.

La France a l'avantage de disposer d'un secteur bancaire et financier plus important et plus différencié que les concurrents potentiels de Paris, Francfort, Amsterdam ou Dublin. La contribution des services d'intermédiation financière à la valeur ajoutée nationale y est plus forte qu'en Allemagne, quoique moindre que dans des pays plus petits (Pays-Bas, Irlande). Avec plus de 250 000 emplois dans les services financiers, Paris dépasse largement Francfort (80 000), Amsterdam (55 000) ou Dublin (20 000) [10].

Il n'est pas acquis que le Brexit et la perte de privilèges d'accès au marché continental européen suffiraient à porter un coup fatal à la place de Londres.

Le rôle de Londres comme *hub* financier européen et mondial a précédé de longtemps l'entrée du RU dans l'UE. La concentration des activités financières à Londres constitue un écosystème particulier, fondé sur des effets de réseaux générateurs d'économie d'échelle et de gamme, vraisemblablement capable de survivre en s'adaptant à des règles nouvelles. Aucune des places financières du reste de l'UE ne dispose d'une taille (mesurée par les capitaux ou l'emploi) ni d'une diversité comparable, même lointainement, à Londres.

La constitution, quasi *ex-nihilo*, d'une alternative à Londres en France ou en Allemagne est théoriquement concevable, mais elle impliquerait un effort collectif de grande ampleur et dans la longue durée. On n'imagine guère quel pays continental pourrait l'animer politiquement et le porter financièrement, sans la participation active des acteurs nationaux et internationaux du secteur, laquelle n'est pas assurée tant que les conditions du Brexit resteront indéfinies. En outre, elle buterait vraisemblablement sur des obstacles soulevés par les rivalités au sein de l'UE.

[Le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne](#) pourrait avoir un coût budgétaire significatif pour les autres États membres, notamment en France.

Le retrait britannique de l'UE affectera le budget français au travers de son impact sur le budget européen. Cet impact dépendra des arrangements post-Brexit négociés. Un départ pur et simple priverait le budget européen des ressources nettes réglées par le RU, soit environ 8 Mds d'euro, après déductions du « rabais » et des dépenses de l'UE sur le territoire britannique. Des arrangements *post-Brexit* moins brutaux, à l'image de l'accord entre l'UE et la Suisse ou l'adhésion du RU à l'Espace économique européen (EEE) devraient comporter des versements du RU au budget européen, en baisse par rapport aux versements actuels. Selon une évaluation du Sénat [11], l'économie résultant d'une sortie de l'Union serait comprise entre 760 millions d'euros et 4,6 milliards d'euros - soit entre 0,03 et 0,18 % du PIB - selon que le pays rejoint l'EEE ou établit une relation bilatérale proche de celle de la Suisse.

A dépenses constantes, les pays de l'UE maintenue auraient à s'accorder sur la répartition des recettes nouvelles nécessaires et sur la révision des règles de plafonnement des contributions finançant le « rabais » britannique, devenues en principe sans objet. Selon l'évaluation du Sénat, **la France pourrait supporter une hausse de sa contribution au budget de l'Union du fait du report de la contribution britannique, mais verrait la charge supportée au titre du « rabais britannique » disparaître ou du moins baisser.** Ainsi, la charge additionnelle découlant d'une évolution de sa contribution au budget de l'Union pourrait être comprise entre + 1 Md d'euros (OMC), + 500 mns d'euros (accord bilatéral) et - 200 mns euro (EEE). En l'absence d'une remise en cause des mesures découlant du « rabais sur le rabais britannique », la charge budgétaire de la France pourrait s'alourdir de 1,5 Md d'euros dans le scénario OMC.

Copyright Avril 2017-Allard/Diploweb.com

Plus

. Philippe Huberdeau, *La construction européenne est-elle irréversible ?*, coll. Réflexeurope, La documentation française, 2017.

Pierre Verluise, Directeur des publications du Diploweb.com : "Le livre de Philippe Huberdeau est éblouissant d'intelligence. Avec un plan remarquablement habile, il fait preuve d'une maîtrise complète de son sujet des années 1950 à nos jours. Cet ouvrage répondra aux besoins de toutes les générations. L'auteur avance des réflexions utiles sur les temps à venir. "

4e de couverture

Une vision claire et actualisée des débats sur le processus de retrait du Royaume-Uni et sur l'avenir de l'UE.

Le Brexit ne serait-il pas annonciateur d'une réversibilité de la construction européenne ? L'édifice bâti sur des « solidarités de fait » est-il suffisamment robuste d'un point de vue économique, juridique et politique pour résister à une conjonction de crises (terrorisme, pression migratoire, dérèglements financiers, montée des populismes) ? La relance de l'UE par le processus amorcé lors du Sommet des Vingt-Sept à Bratislava en septembre 2016

parviendra-t-elle à restaurer la confiance des citoyens dans le projet européen et à renouer avec la vision des pères fondateurs ? Cet ouvrage donne une vision synthétique des débats sur le processus de retrait du Royaume-Uni et sur l'avenir de l'UE à la lumière des enseignements tirés de soixante ans d'histoire européenne.

[. Voir le livre de Philippe Huberdeau, *La construction européenne est-elle irréversible ?*, coll. Réflexeurope, sur le site de La documentation française](#)

P.-S.

Ancien élève de l'ENA. Patrick Allard a servi dans diverses administrations françaises et au sein de l'OCDE. Consultant auprès d'une institution française. Les analyses de l'auteur n'engagent que lui-même.

Notes

[1] Voir Kristin Forbes, A MONIAC (not manic) economy, discours prononcé à Leeds, 8 février 2017.

[2] Voir Rahel Aichele, Gabriel Felbermayr, Costs and benefits of a United Kingdom exit from the European Union, Fondation Berstelmann, 15 juin 2015 ; Rahel Aichele, Gabriel Felbermayr, Dynamic effects of Brexit for all EU countries, Fondation Berstelmann, sd (2015).

[3] . Principalement des biens intermédiaires (42%), des biens de consommation (32%), des biens en capital (15%) et des biens à usage mixte, dont les automobiles (4%). Source : Ocde, chiffres 2015.

[4] Voir Keith Head and Thierry Mayer, "Brands in Motion : How frictions shape multinational production", CEPR Discussion, n°10797, 5 septembre 2016.

[5] Source : Banques des règlements internationaux, données fin 2016 T2.

[6] Calculé d'après les données de la balance des paiements britannique pour 2015. Voir ONS, The Pink Book 2016, chapitre 10.

[7] Les 3 principales agences de notation ont baissé la note de la dette souveraine britannique au lendemain du vote du 23 juin 2016.

[8] Aussi appelé « agrément unique », il permet aux établissements de crédit, de paiement, ainsi qu'aux entreprises d'investissement ou d'assurance, d'exercer leurs activités dans tout État membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen (EEE), dès lors qu'ils ont obtenu un agrément de l'autorité compétente dans leur pays d'origine. Le passeport européen ne s'applique pas aux institutions mais aux activités. Une même institution peut ainsi opérer sous le couvert de plusieurs passeports en fonction de la réglementation applicable. Les autorités de régulation financière britanniques ont fourni environ 360 000 passeports utilisés par près de 13 500 firmes. Source : Financial Conduct

Authority, citée in House of Lords, European Union Committee, Brexit : financial services, 9th Report of Session 116-2017, 15 décembre 2016, p. 11.

[9] Certains analystes attachent un enjeu économique considérable à la relocalisation des chambres de compensation en euro. Voir, par exemple, Mathilde Lemoine, Quelle que soit l'issue du Brexit, la zone euro en sortira gagnante, Groupe Edmond de Rothschild, 13 avril 2016.

[10] Voir Europe Economics, The Value of Europe's International Financial Centres to the EU Economy, 27/07/2011.

[11] Rapport d'information fait au nom de la commission des finances sur les conséquences économiques et budgétaires d'une éventuelle sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne « Brexit », par M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général, Sénateur, n°656, 1er juin 2016, pp. 42 seq.